

L'an deux mille vingt et un et le 27 avril, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 15

Nombre de procurations : 0

**PRESENTS** : MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME BLANOT Arielle. MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. MME SANFILIPPO Patricia. M MERCADES Jean. MME CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara  
Secrétaire de séance : Mme Josie LACROIX

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2021 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

**1. OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES 'DIVERSES'**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 août 2005 instituant une régie de recettes "cantine" pour l'encaissement des tickets de cantine et celle du 15 juillet 2019 modifiant l'acte constitutif de la régie "cantine" ;

Elle explique que les tickets de cantine ne sont d'actualités, les utilisateurs de ce service règlent la facture soit par prélèvement soit par virement.

VU l'avis du comptable public assignataire en date du 27 avril 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- approuve la suppression de la régie de recettes "cantine" pour l'encaissement des tickets de cantine à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021
- supprime L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1 500 €.

**2. OBJET : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – LOT 3**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 14 octobre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restauration de l'église.

Considérant les travaux supplémentaires ou différents demandés par le maître d'ouvrage, modifiant les marchés en plus-value.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 pour le lot 03 et demande à l'assemblée de se prononcer au sujet de l'avenant aux marchés de travaux et de l'autoriser à signer les avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres approuve l'avenant n°1 au lot 3 du marché de travaux pour la restauration de l'église, comme détaillé ci-dessous.

Intitulé du lot	Montant HT Base	Avenant n°1	Nouveau Montant	Variation
LOT 03 – LOGIS HOME Peinture	60 760.70 €	+ 5 614.34 €	66 375.04 €	+ 9.2 %

3. OBJET : CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un parcours de santé "sportif" autour du foyer d'animation rurale situé 118 route des Grenouillères.

Ce projet comprend l'aménagement d'un cheminement doux favorisant la pratique d'une activité physique, de façon accessible et adaptée pour tous.

Pour réaliser ce projet, le parvis devant la salle doit être réaménager et certains emplacements d'espaces verts doivent être supprimés au profit de place de parkings.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres valide le projet de mise en œuvre d'un parcours de santé et décide de retenir l'entreprise PASSERAT pour un montant de travaux de 68 409.40 HT,

4. OBJET : CLOTURE DU FOYER D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de clôturer le parking du foyer d'animation rurale situé 118 route des Grenouillères afin de préserver les différentes infrastructures.

Des devis ont été demandées à plusieurs entreprises pour la pose d'une clôture rigide et de deux portails coulissants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de retenir :

- l'entreprise CHAMPIN pour la pose d'une clôture et de deux portails pour un montant de travaux de 51 379.00 HT.
- l'entreprise PAGANO pour la création du seuil des deux portails pour un montant de travaux de 5 580.00 € HT.

Et autorise Mme le Maire à déposer une déclaration préalable.

5. OBJET : RENOVATION DES LUSTRES DE L'EGLISE – POIGNARDS EN VERRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la restauration des trois lustres de l'église et en cours, les poignards en verre qui ont été déposés depuis de longues dates n'ont pas été retrouvés.

Deux entreprises spécialisées dans ce type d'objet ont été consultées et le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de retenir l'atelier MORFIA, souffleur de verre pour un montant de 1 205.00 TTC

6. CONSTITUTION CONSEIL D'ENFANTS

Demande émanant de jeunes citoyens auberivois pour la constitution d'un conseil d'enfants – reportée manque d'information (encadrement, constitution...)

7. POINTS SUR LES EVENEMENTS DE AVRIL ET MAI

- **PLU de la commune** : Validé par EBER le 12 avril 2021
- **8 mai** : Préparation de la journée commémorative
- **Terrain argentière** : refus des propriétaires dans le lotissement pour la vente du lot - réservé espace vert
- **Peinture sur le transformateur ENEDIS** : avancement des travaux de peinture

L'ordre du jour épuisé, Dorothee ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 20h30